

**Conseil Municipal d'ESCAUDES**  
**Compte Rendu de la Réunion du Jeudi 11 Avril 2013 à 18h00**

**Présents :** MM. MANSENCAL Christian, TULARS Bernard (1<sup>er</sup> Adjoint), RIVIERE Jean-Pierre (2<sup>ème</sup> Adjoint), PUJOLS Régis, DAUDET Bernard, GARDEUX Romuald, Mme DE FREITAS Patricia, M. MONNIER Philippe, Mme CHANCELLE Marie Ange.

**Excusé :** M. BENTEJAC Francis (pouvoir donné à M. TULARS Bernard)

**Absent :** M. BARBERAN Jean-Philippe.

**Date de la Convocation :** 04/04/2013

Secrétaire de séance : M. RIVIERE Jean-Pierre

La séance est ouverte à 18h05.

**I - DELIBERATIONS**

**1) Budget Primitif – Adoption DEL110413-11**

M. le Maire soumet pour adoption le budget primitif 2013 de la commune.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>284 390,00 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	153 827,00 €
Chapitre 012 – Charges du personnel	54 014,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	8 930,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	26 026,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 368,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct	17 888,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	20 337,00 €

<b>RECETTES</b>	<b>284 390,00 €</b>
Chapitre 70 – Produits des services	30 360,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	32 667,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	59 690,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	20 661,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	30 000,00 €
Compte 002 – Résultat reporté	111 012,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>77 774,00 €</b>
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (hors opérations)	30 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (total des opérations)	34 553,00 €
Chapitre 16 – Remboursement emprunts	13 221,00 €

<b>RECETTES</b>	<b>77 774,00 €</b>
Chapitre 13 – Subventions investissement	16 159,00 €
Chapitre 10 – Dotation Fonds divers Réserves	3 749,00 €
Compte 1068	17 127,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement	20 337,00 €
Compte 001 – Résultat reporté	18 902,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu,

- **ADOpte** le budget primitif 2013 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

## **2) Vote taux d'imposition 2013 DEL110413-12**

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2013 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année N - 1	Bases notifiées pour l'année N	Évolution
Taxe d'habitation	110 419€	113 900 €	3,1525 %
Taxe sur le foncier bâti	74 124 €	76 900 €	3,6192 %
Taxe sur le foncier non bâti	20 361 €	21 100 €	3,6294 %
Cotisation foncière des entreprises	>> €	>>€	>>%
Total	204 994 €	211 900 €	3,3688 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2013, dont le montant global s'élève à .7 226 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2013 est de 41 937 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. Maire propose d'augmenter pour l'année 2013 les taux des trois taxes locales votés en 2012.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 06/03/2013,

Vu le budget primitif 2013,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2013 :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en (année N - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	10,58 %	113 900 €	10,90 %	12 415,10 €
Taxe sur le foncier bâti	14,95 %	76 900 €	15,40 %	11 842,60 €
Taxe sur le foncier non bâti	48,09 %	21 100 €	49,54 %	10 452,94 €
Cotisation foncière des entreprises	>>%	>>€	>>%	>>€
			Total	34 710,64€

## **3) Indemnités d'Administration et de Technicité DEL110413-13**

Il est proposé l'enveloppe suivante :

- A Mme Karine NADEAU une prime de 500€
- Mme Chantal DAROMAN une prime de 150€

- M. Guy ANTONIOTI une prime de 1200€ qui comprend une prime exceptionnelle de 400€ pour le bois

Le conseil Municipal d'ESCAUDES,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret N°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Décide après en avoir délibéré,

- De renouveler l'indemnité d'administration et de technicité conformément au décret du 14 janvier 2002 susvisé au bénéfice des agents relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe (titulaire) et adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe (titulaire et non titulaire)
- L'enveloppe destinée au paiement de l'indemnité est égale au montant de base annuel du grade, fixé par l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002, affecté d'un coefficient multiplicateur égal à 4.12.
- L'indemnité sera proratisée pour les fonctionnaires à temps non complet.
- Les revalorisations réglementaires seront automatiquement appliquées au moment susvisé.
- L'indemnité est versée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013 semestriellement (en juin et décembre) pour les agents titulaires ; et en décembre pour l'agent non titulaire.
- Le Maire déterminera dans la double limite des crédits ouverts et des maxima individuels autorisés par la réglementation le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire eu égard à la connaissance professionnelle (connaissances techniques, application des directives données), l'exécution (sens de l'initiative, qualité d'exécution, rapidité d'exécution, respect des délais, implication, assiduité, ponctualité), sens des relations humaines (sens du travail en commun, sens du service public, relations avec le public)
- Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

## **II - BILAN DU RESTAURANT L'S-CAUDAIS.**

La présentation est faite par le gérant M. Romuald GARDEUX.

L'activité est en dent de scie il manque des entreprises et des chantiers dans le secteur pour faire vivre le restaurant. Sur 12 mois, 9 sont en progression, 3 en baisse (août, octobre, juin). Malgré tout le chiffre d'affaire est correct.

Il manque environ 20 % pour vivre aisément.

Un des problèmes est l'énergie : dépense dû au chauffage dans la salle du restaurant, qui, par manque d'isolation reste froide pendant l'hiver.

M. Le Maire dit que l'on peut faire installer une cheminé et un poêle dans la salle du restaurant.

M. Philippe MONNIER dit qu'il peut faire passer une personne pour contrôler les problèmes d'isolation.

Il est demandé à Mr Romuald GARDEUX de lister les différents autres problèmes liés au fonctionnement énergétique du restaurant.

Mr Romuald GARDEUX s'absente à partir de 19h30

### III - TITULARISATION

L'agent technique Guy ANTONIOTI sera titularisé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013

### IV - REPAS DE VILLAGE.

Il sera demandé au restaurant les dates possibles courant juin.

### V - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Demande de M. Régis PUJOLS de créer une commission Associations : il est proposé de modifier la commission fêtes et cérémonie et d'y intégrer M.PUJOLS Régis.
- 2) Adhésion IDDAC : M. Bernard TULARS demande si la commune peut adhérer à l'IDDAC (location de matériel de sonorisation et technique, etc...). La cotisation s'élèverait à environ 150 €/an.
- 3) M. Jean-Pierre RIVIERE informe le conseil municipal d'évènements qui vont se dérouler sur la commune :
  - Journée du 3 août : passage sur la commune dans le cadre de la fête à LEO – Eté Girondin.
  - La 9<sup>ème</sup> édition du parc à vélo DIMANCHE 15 Septembre 2013 sur les communes du sud Gironde à l'est de CAPTIEUX dans le cadre des journées du patrimoine.
- 4) A.C.C.A d'ESCAUDES : M. le MAIRE demande si la commune peut partager un local avec la chasse pour installer une chambre froide. Le conseil municipal ne s'y oppose pas.

La séance est levée à 20h25.

MANSENCAL Christian		PUJOLS Régis	
TULARS Bernard		RIVIERE Jean Pierre	
MONNIER Philippe		BARBERAN Jean Philippe	Absent
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis	<i>Excusé (pouvoir donné à M. TULARS)</i>	DAUDET Bernard	
GARDEUX Romuald			